



## ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

### PLAN RÉGIONAL COMPLET POUR LA MISE EN OEUVRE DE LA SÛRETÉ DE L'AVIATION ET LA FACILITATION EN AFRIQUE (PLAN AFI SECFAL)

#### CINQUIÈME RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR

*(Jeudi 25 mai 2017, Gaborone, Botswana)*

#### Point 1 de l'ordre du jour : RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN AFI SECFAL

##### Présentation et analyse des propositions de projet pour le Plan AFI SECFAL

*(Note présentée par le Secrétariat du Plan AFI SECFAL)*

#### RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Cette note de travail présente, aux fins de débat et d'examen, les propositions de projet pour le Plan AFI SECFAL suivant les recommandations de la Quatrième réunion du Comité directeur.

## 1. CONTEXTE

1.1. La Quatrième réunion du Comité directeur du Plan régional complet pour la mise en œuvre de la sûreté de l'aviation et la facilitation en Afrique (AFI SECFAL) tenue le 1<sup>er</sup> décembre 2016 à Montréal au Canada, a souligné la nécessité d'adopter une méthodologie basée sur les projets afin de surmonter les écueils à travers l'identification des carences de la sûreté de l'aviation et de la facilitation et guider l'élaboration de propositions de projet spécifiques. Cette nécessité a par ailleurs été réitérée par le Président du Conseil de l'OACI.

1.2. Suivant une recommandation de cette réunion, les projets proposés doivent être bénéfiques pour le Plan AFI SECFAL et pouvoir attirer les financements de potentiels partenaires, donateurs, partenaires de développement, et d'autres contributeurs volontaires.

1.3. De multiples activités et initiatives indépendantes mis en œuvre actuellement dans la Région AFI et axées sur la sûreté et la facilitation sont financées par des donateurs, les partenaires et l'industrie, mais on déplore l'absence d'un répertoire et de la coordination pour le suivi de la mise en œuvre et de l'impact. En conséquence, le Comité directeur, à travers la recommandation *SC04/ Rec 08(5)* a suggéré au Secrétariat de créer un mécanisme pour

coordonner les projets et d'autres initiatives sur le continent africain afin de permettre une mise en œuvre systématique et réussie du programme de travail du Plan AFI SECFAL.

## **2. ANALYSE**

2.1. Le Comité directeur du Plan AFI SECFAL a sans cesse appelé à l'élaboration d'un mécanisme efficace d'appui et d'assistance aux efforts déployés par les États pour remplir l'obligation qui leur incombe de se conformer aux SARP de l'OACI et mettre en œuvre le programme de travail en se fondant sur une approche basée sur les risques.

2.2. L'absence d'un mécanisme de coordination pour le suivi de la mise en œuvre des divers programmes et projets dans la Région AFI risque d'entraîner un gaspillage des ressources et une dispersion des efforts, empêchant ainsi une utilisation judicieuse des ressources disponibles et l'exploitation des synergies.

2.3. Étant donné que le Plan AFI SECFAL n'a pas encore reçu suffisamment de contributions au financement et à l'appui de la mise en œuvre des programmes du Plan de travail et des activités connexes, les fonds seront limités aux contributions volontaires des donateurs et des partenaires.

## **3. ÉTAT D'AVANCEMENT DES PROPOSITIONS DE PROJET**

3.1. L'OACI a reçu les contributions du Royaume d'Arabie saoudite au financement des projets/programmes dont une partie (à savoir 150 000 USD) a été allouée à la mise en œuvre des projets du Plan AFI SECFAL. En conséquence, le Comité d'examen des projets du Fonds volontaire de l'OACI a donné son feu vert pour l'élaboration de deux projets sur la sûreté de l'aviation et la facilitation qui seront financés par l'Arabie saoudite sous la supervision du Plan AFI SECFAL.

3.2. Ces deux projets proposés joints en annexes A et B à la présente note sont axés sur les domaines ci-après :

- a) Stratégie TRIP de l'OACI – Renforcement de la gestion de l'identification, de la sûreté des documents de voyage et des contrôles aux frontières
- b) Renforcement durable de la sûreté de l'aviation et de la facilitation en Afrique à travers des ateliers et des séminaires.

Ces propositions de projet sont soumises au Comité directeur pour examen et approbation avant leur mise en œuvre.

### **4.1 SUITE À DONNER PAR LE COMITÉ DIRECTEUR**

Le Comité directeur est invité à :

- a) Prendre acte des informations continues dans la présente note ;
- b) Fournir des orientations, des recommandations sur les projets proposés dans le cadre des contributions volontaires de l'Arabie saoudite et validés par le Comité d'examen des projets ;
- c) Exhorter les États membres et les partenaires à maintenir leurs contributions au Plan AFI SECFAL et soutenir, ainsi, les projets dans le domaine de la sûreté de l'aviation et la facilitation.

